



REGLEMENT DE CONSULTATION

—
(R.C)

**LOCATION, INSTALLATION ET MAINTENANCE D'UN
PHOTOCOPIEUR NUMERIQUE**

Date limite de remise des offres :

VENDREDI 15 NOVEMBRE 2024 à 12 heures.

REGLEMENT de CONSULTATION

S O M M A I R E

Article 1^{er} - OBJET DE LA CONSULTATION	3
Article 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2.1 <i>Etendue et mode de la consultation</i>	3
2.2 <i>Décomposition en lots et en tranches</i>	3
2.3 <i>Durée du marché - Délai d'exécution</i>	3
2.4 <i>Options</i>	3
2.5 <i>Variantes</i>	3
2.6 <i>Délai de validité des offres</i>	3
Article 3 - COMPOSITION ET MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
3.1 <i>Composition du dossier de consultation</i>	4
3.2 <i>Modalités de retrait du dossier de consultation</i>	4
Article 4 - PRÉSENTATION DES OFFRES ET DES CANDIDATURES	4
4.1 <i>Conditions de participation</i> :.....	4
4.2 <i>Présentation de la candidature</i>	4
4.3 <i>Présentation de l'offre</i>	5
Article 5 - JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHE	5
Article 6 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES	6
Article 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	6



Article 1^{er} - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne la location, l'installation et la maintenance d'un photocopieur numérique pour le Syndicat de Bassin de l'Elorn.

La présente consultation est relative à un marché dont les conditions d'exécution comporteront des éléments à caractère environnemental.

Article 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Etendue et mode de la consultation

Le présent **marché à procédure adaptée** est soumis aux dispositions des articles R. 2123-1 à R. 2123-7, R. 2162-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du code de la commande publique.

Il contient également des clauses d'exécution ayant pour objet la protection de l'environnement.

2.2 Décomposition en lots et en tranches

Le marché est unique. Il ne comporte pas de lots ni de tranches.

2.3 Durée du marché - Délai d'exécution

2.3.1 - Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de 4 années allant du 14 décembre 2024 au 13 décembre 2028.

2.3.2 - Délai d'exécution

Le délai de livraison des fournitures est fixé dans l'acte d'engagement et ne peut en aucun cas être changé.

2.4 Options

Sans objet.

2.5 Variantes

Les variantes sont interdites.

2.6 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Article 3 - COMPOSITION ET MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

3.1 Composition du dossier de consultation

Les pièces contenues dans le dossier sont les suivantes :

- Règlement de Consultation
- Acte d'Engagement et son annexe
- Cahier des Clauses Administratives Particulières
- Cahier des Clauses Techniques Particulières
- Bordereau des Prix Unitaires

3.2 Modalités de retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation est délivré gratuitement.

Les candidats ont la possibilité de venir retirer le dossier de consultation auprès du Syndicat de Bassin de l'Elorn – Guern ar piquet – 29 460 DAOULAS ou de le télécharger sur le site internet de l'Association des Maires du Finistère (www.amf.fr) ou sur le site internet du Syndicat de Bassin de l'Elorn (www.bassin-elorn.fr) en page « actualités ».

Article 4 - PRÉSENTATION DES OFFRES ET DES CANDIDATURES

4.1 Conditions de participation :

Les candidats se présenteront seuls ou en groupement conjoint ou solidaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire des autres membres du groupement.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements,
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

4.2 Présentation de la candidature

- Lettre de candidature ; (précisant les éventuels co traitants (formulaire DC1). Le candidat devra indiquer une adresse mail valide sur laquelle pourront éventuellement être envoyés les échanges électroniques

- Les renseignements concernant les références professionnelles, la capacité technique de l'entreprise, la capacité économique et financière de l'entreprise (formulaire DC2)

4.3 Présentation de l'offre

- L'Acte d'Engagement et son annexe à compléter, dater et signer ;
- Le CCAP à accepter sans aucune modification datée et signé
- Le CCTP à accepter sans aucune modification datée et signé
- Le Bordereau des Prix Unitaires
- Un mémoire explicatif technique des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour la réalisation des prestations (installation sur le site, formation, garantie sur site pièces, main d'œuvre et déplacement, maintenance, délais, etc) et un descriptif détaillé des appareils proposés, de leurs possibilités et de leurs performances en langue française

Le marché sera conclu en euros.

Les offres doivent être rédigées en français.

Article 5 - JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Ce jugement sera effectué par le représentant du Pouvoir Adjudicateur avec les critères d'analyse des offres suivants :

Critères	Pondération
Proposition technique (*)	30%
Montant de la location trimestrielle	40%
Montant moyen de la copie	20%
Délai d'intervention maintenance curative	10%

(*) La proposition technique sera étudiée suivant le mémoire technique et en fonction des fiches techniques fournies par la société.

Choix du titulaire

Le candidat dont l'offre est la mieux classée au regard de l'ensemble de critères de jugement des offres sera désigné par le représentant du Pouvoir Adjudicateur et disposera d'un délai maximum de **5 jours calendaires**, à compter de la réception du courrier l'informant que son offre est retenue, pour fournir au Syndicat de Bassin de l'Elorn les attestations d'assurances en cours de validité,

Pour le candidat individuel ou membre du groupement établi en France.

- Dans tous les cas :

- une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales datant de moins de 6 mois (article D 8222-5-1°-a du code du travail) ;

- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus (*formulaire NOT12*).

A défaut de la fourniture de ces certificats dans le délai indiqué ci-dessus, son offre sera rejetée par la Collectivité, sans mise en demeure. Le candidat classé second pourra se voir attribuer le marché, sous réserve qu'il respecte lui-même les obligations indiquées dans le paragraphe précédent.

Article 6 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les offres doivent être adressées avant le **VENDREDI 15 NOVEMBRE 2024 à 12 heures.**

au

Syndicat de Bassin de l'Elorn
Ecopôle
Guern ar Piquet
29 460 DAOULAS

devront :

- soit être remises directement, contre récépissé,
- soit être expédiées à l'adresse sus-indiquée par tout moyen permettant d'attester avec certitude de leur délivrance avant ces mêmes date et heure limites,
- soit par mail à l'adresse : accueil@bassin-elorn.fr

Les dossiers remis après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

Article 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront s'adresser à :

Renseignements d'ordre administratif et technique

Nathalie HALL

☎ 02.98.25.93.51

Email : nathalie.hall@bassin-elorn.fr